

Le marquage des animaux en Brière (L.-At.) et à Ouessant (Finistère)

par Albert LUCAS

Le marquage des animaux est une méthode ancestrale qui fut très répandue en France lorsque l'agriculture comportait la pratique des jachères et des vaines pâtures, où se rassemblait tout le bétail d'un village. A cette époque, chaque propriétaire, pour pouvoir reconnaître ses bêtes, devait les marquer. Mais à mesure que ce régime de pâture disparut, les marques disparurent elles aussi.

De nos jours le marquage, phénomène social qui se transforme historiquement en fonction de l'évolution économique, ne survit que dans des régions isolées où une sorte de vaine pâture — généralement saisonnière — a pu se maintenir malgré les circonstances actuelles d'exploitation.

Mon but est d'étudier la technique du marquage pour elle-même, mais pour en comprendre la valeur il faut la replacer dans son contexte sociologique, ce qui me conduit à esquisser une comparaison entre les deux régions considérées : la Brière et Ouessant.

UNE ILE ET UN MARAIS.

Peut-on imaginer deux domaines aussi dissemblables au premier abord ?

La Brière, au seuil de la Bretagne, représente 18.000 hectares d'eau dormante, sans profondeur, encombrée de roseaux, de vase et de tourbe.

L'île d'Ouessant, à l'extrême pointe occidentale, représente 1.500 hectares de terre au milieu de la violence des flots, des courants et des vents.

L'une calme et terrestre, l'autre maritime et périlleuse.

L'une habitée autour de l'eau, l'autre entourée par l'eau... on ne voit qu'opposition. Et pourtant, que de ressemblances !

Tout d'abord, l'une et l'autre sont marquées par leur *isolement*. Celui d'Ouessant se conçoit facilement : l'isolement insulaire tant au point de vue biologique qu'au point de vue humain, est un fait établi sur de multiples exemples. Ouessant ne fait pas exception.

Celui de la Brière peut surprendre. Pourquoi, à priori, ces habitants qui bordent le marais seraient-ils isolés des grands

centres voisins tels que Saint-Nazaire, La Baule, Guérande ? L'explication est historique : le marais est demeuré indivis et propriété commune des riverains et les activités de ceux-ci se sont totalement orientées vers le marécage pour extraire la tourbe (ou « motte »), pour y couper le roseau, pour y pêcher l'anguille, pour y élever des canards et des oies.

En regardant la disposition ancienne des maisons — qui s'est encore conservée par endroits, par exemple à l'île Fédrun — on réalise à quel point le Briéron vivait pour le marais. Autour de l'île un canal (la curée), dans l'île une seule rue circulaire et marginale. Entre le canal et la rue se trouvent toutes les chaumières disposées perpendiculairement, avec pignon sur rue et pignon sur marais. L'intérieur de l'île ne comporte ni chemin, ni constructions, à l'exception d'un moulin à vent. Ainsi, le dos tourné aux terres voisines, les Briérons ont, pendant des siècles, vécu sur leur marais.

De cet isolement (1) et de ces activités particulières est née une forte *tradition*.

Traditionnelle la maison au toit de roseaux, traditionnel le « chaland » que l'on pousse à la perche, traditionnels les instruments du tourbage et ceux de la pêche. Enfin, pour l'élevage, tradition de la vaine pâture, conséquence de l'indivision du marais.

A Ouessant aussi il existe une tradition bien marquée qui se révèle dans l'habitation, le costume, les activités, certaines coutumes bien particulières et existence, là aussi, d'un régime de vaine pâture qui est la conséquence cette fois, non de l'indivision de la terre, mais, au contraire, de son extrême division.

Enfin Ouessant et la Brière se rapprochent encore par leur *évolution récente*. L'une et l'autre ont rompu avec l'équilibre séculaire, l'une et l'autre ont subi l'influence de l'extérieur en ces dernières années. A Ouessant c'est l'influence de la Marine marchande et l'abandon de la culture et de la pêche ; en Brière l'influence des Chantiers de Saint-Nazaire et l'abandon de l'exploitation de la tourbe et, dans une grande mesure, de l'élevage. L'une et l'autre subissent une crise économique, l'une et l'autre recherchent actuellement un nouvel équilibre, une activité propre qui soit compatible avec les exigences de la vie moderne.

LE MARQUAGE DES PALMIPÈDES EN BRIÈRE.

Le biotope humide de la Brière a toujours été propice à l'élevage des Palmipèdes — ainsi qu'à la reproduction des Canards sauvages, lorsque la chasse n'était pas aussi intensive qu'à l'heure actuelle.

La nécessité du marquage s'est imposée très vite par suite de la semi-liberté laissée aux canards et aux oies domestiques. Autrefois les canards s'éloignaient considérablement des habitations, mais depuis une vingtaine d'années les éleveurs — qui craignent beaucoup les chasseurs indécents — ont tendance à rassembler leurs animaux dans des limites plus restreintes.

Le marquage consiste à pratiquer des incisions dans la palmure et à couper les ongles des doigts ; il se fait sur les

(1) Cet isolement a encore pour conséquence la liste réduite des patronymes et l'abondance de certains d'entre eux comme MALGORN et BERTHELÉ pour Ouessant ; MOYON, Aoustin, VINCE et MAHÉ pour la Brière.

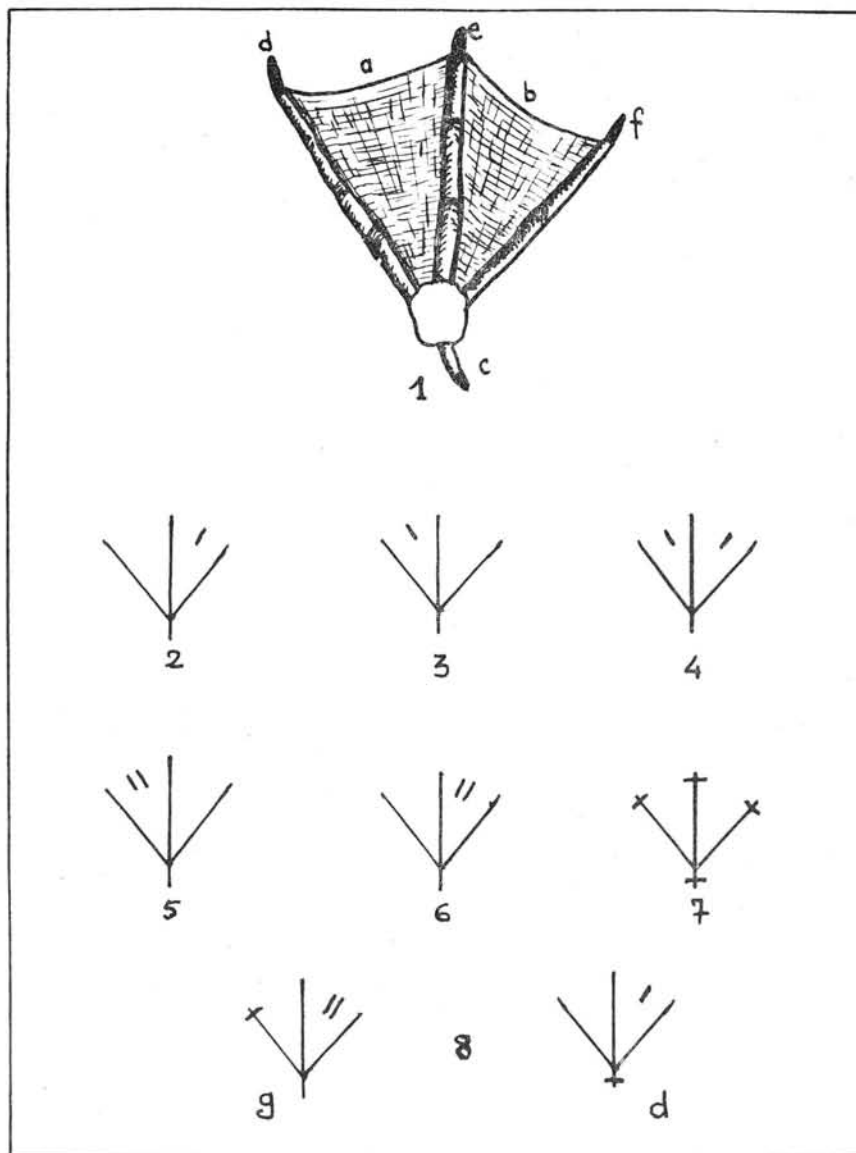


FIG. 1. — Marquage des Canards et des Oies en Brière

1 - Patte gauche montrant les parties pouvant être utilisées. a : palmure externe ou « de dehors » ; b : palmure interne ou « de dedans » ; c : ongle du doigt postérieur ou « talon » ; d : ongle de « l'orteil de dehors » ; e : de « l'orteil du milieu » ; f : de « l'orteil de dedans ».

2 à 6 - Incisions dans la palmure d'une patte gauche. « palme de dedans » (2), « palme de dehors » (3), « patte de poule » (4), « tétinée » (double incision) « de dehors » (5), et « de dedans » (6)

7 - Coupure des ongles.

8 - Exemple de marque. Se lit : à gauche « tétinée de dedans, orteil de dehors » ; à droite « palme de dehors et talon ».

deux pattes. Les règles de la technique sont codifiées de longue date ; on en trouvera les éléments dans la figure 1.

Les incisions des palmes demeurent bien visibles et les ongles coupés ne repoussent pas, ce qui garantit la pérennité de la marque.

Le mode utilisé apparaît simple, élégant, rationnel et permet en théorie de réaliser 20.736 marques différentes (1). Remarquons tout de suite que la combinaison (prévue par le calcul) où les deux pattes ont les ongles et les palmures intacts, n'est pas valable puisque ceci revient à un non-marquage. De même les cas trop simples, par exemple ceux où un seul ongle se trouve coupé, sont pratiquement inutilisés pour éviter toute confusion avec les Canards sauvages. Il reste cependant plus de 20.000 marques possibles, ce qui dépasse de loin les besoins prévisibles.

En effet, actuellement, il n'y a guère plus de 400 marques en usage et ce nombre diminue d'années en années pour différentes raisons.

Tout d'abord les éleveurs sont moins nombreux par suite de l'évolution économique récente ; d'autres négligent de marquer leurs canards. Parallèlement, les marques qui eurent jadis un caractère officiel l'ont aujourd'hui perdu : à la mairie de Saint-Joachim il y avait autrefois un Cahier des marques et dans un café de l'île Mazun, les marques et les noms des propriétaires étaient gravés sur des plaques de bronze. Ces archives ont aujourd'hui disparu et les seuls documents que l'on puisse trouver sont des carnets de marques que quelques personnes âgées conservent encore, notamment à l'île Fédrun.

Ainsi cette pratique du marquage qui fut jadis très utilisée dans les différentes communes briéronnes (Saint-Joachim, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, Saint-Malo-de-Guersac...) ne se maintient qu'en quelques points et elle risque fort de sombrer dans l'oubli d'ici peu d'années.

LE MARQUAGE DES MOUTONS A OUESSANT.

Le voyageur qui débarque à Ouessant est toujours intrigué par ces muretins de pierres sèches d'un mètre de haut, en forme d'étoile à trois branches, que l'on appelle *goaskedou* (au singulier *goasket*). Ce sont des abris, rudimentaires mais efficaces, pour les moutons qui circulent librement dans l'île pendant toute la période hivernale. La forme des abris s'explique : les moutons choisissent l'angle qui se trouve à l'abri du vent pour y passer la nuit ou se protéger des tempêtes.

Le régime de vaine pâture ne dure que de septembre à février. Durant l'été les moutons sont attachés, en général par paires, et nécessitent les soins réguliers des propriétaires.

C'est à l'aide de marques aux oreilles que les éleveurs reconnaissent leurs bêtes, marques familiales et héréditaires dont le dépôt à la mairie est obligatoire. Il en existe environ 350. L'origine des marques est inconnue, les registres anciens n'étant pas datés. Les premières additions datées sont de 1921. Les dernières marques ont été déposées il y a environ 5 ans, ce qui montre l'actualité du système, contrairement à celui de la Brière.

(1) Détail du calcul :

$$\binom{2}{3} \times \binom{4}{2}^2$$

Toutes les marques sont décrites en breton et c'est en termes bretons que se désignent les différentes mutilations de l'oreille.

La figure 2 montre les principales entailles qui se font aux ciseaux ou au fer rouge, dans le pavillon, sur les bords et à l'extrémité de l'oreille. A ces marques des oreilles s'ajoute la coupe possible de la queue.

Ce qui frappe au premier abord c'est la grande variété des signes employés sur l'oreille : le nombre de combinaisons possibles apparaît prodigieux. En admettant que l'on puisse pratiquer 6 entailles sur une seule oreille, nous trouvons 174.049 marques, si nous tenons compte de tous les cas (1). Mais dans la pratique

(1) Détail du calcul :

$$2 (3 \times 2 \times 7 \times 7)^2 + 2 [(3 \times 2 \times 7 \times 7) 2 + 1] - 1$$

ou plus simplement : $2 (3 \times 2 \times 7 \times 7 + 1)^2 - 1$

Nota : La soustraction d'une unité correspond au cas de non-marquage.

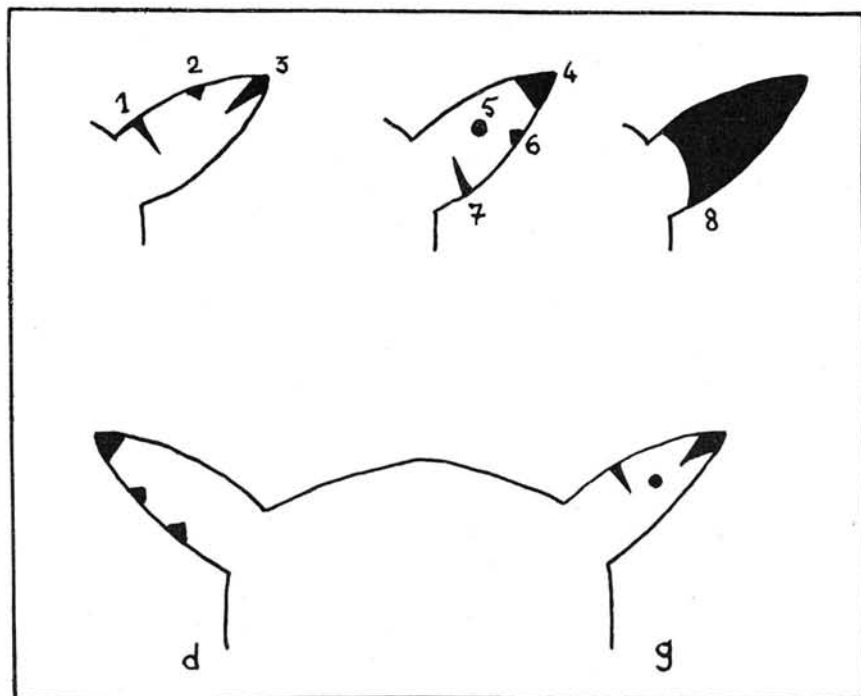


FIG. 2. — Marquage des Moutons à Ouessant

En haut, principales marques de l'oreille gauche. — 1 : entaille longue ou « loaren » du bord supérieur ; 2 : entaille courte ou « draillen » du bord supérieur ; 3 : entaille en V de l'extrémité de l'oreille ou « divar forch » ; 4 : entaille droite de l'extrémité de l'oreille ou « divar » ; 5 : trou dans le pavillon ; 6 : « draillen » du bord inférieur ; 7 : « loaren » du bord inférieur ; 8 : oreille coupée.

En bas, un exemple de marque.

(Renseignements dus à l'obligeance de M. François Lucas, Maire d'Ouessant)

certaines distinctions trop subtiles ne sont pas faites, comme par exemple les deux cas suivants :

Bord de l'oreille :

1 petite incision proximale + 1 grande incision distale

1 grande incision proximale + 1 petite incision distale

Si nous réduisons ces deux cas en un seul (1 petite incision + 1 grande incision), nous n'obtenons plus qu'un total de 94.177 marques (1), ce qui est encore considérable.

On en déduit que les Ouessantins se sont montré trop imaginatifs dans l'élaboration des signes de marquage. Les entailles des oreilles permettent déjà 46.656 combinaisons, le cas de la queue coupée ou non en double le nombre et celui de l'ablation totale de l'oreille n'en apporte que 866. L'ablation de la queue ou d'une oreille étant des signes pratiques et facilement reconnaissables, ils méritent d'être maintenus. Par contre, les distinctions en petites et grandes incisions en V manquent d'intérêt et risquent de créer des difficultés si un maladroit se mêle de faire des incisions de taille moyenne...

LE MARQUAGE DES BOVINS EN BRIERE.

La Brière n'est pas un marécage uniforme, elle est parsemée d'ilots ou « buttes » qui émergent même en hiver. C'est là que les riverains conduisent leurs troupeaux, qui y trouvent une nourriture suffisante et ne nécessitent aucune garde, le pâturage étant limité par une barrière infranchissable : l'eau.

Actuellement, certaines buttes sont réservées par la « Commission Syndicale de la Grande Brière » pour l'élevage des bovins. Près de 400 propriétaires sont ainsi groupés pour un total de 1.500 vaches environ.

Ici aussi chaque propriétaire a sa marque : un nombre de 3 chiffres. Le marquage se fait à froid, sur l'oreille de la vache, à l'aide d'une pince spéciale. Les chiffres sont évidemment mobiles et peuvent être encastrés dans la pince ; ils sont en relief, constitués par des pointes de 1 cm de haut et voisines de 2 mm environ : ils apparaissent donc en pointillé. Au moment de percer le pavillon de l'oreille, on les enduit d'encre de Chine qui pénètre dans le cartilage perforé.

Ce moyen de marquage est évidemment d'introduction récente et constitue une véritable technique qui nécessite un instrument spécial. A côté des méthodes anciennes, celle-ci apparaît plus banale et dépourvue d'imagination créatrice. Serait-elle plus pratique ? Sincèrement, je ne le pense pas. J'y vois beaucoup d'inconvénients. En effet, le marquage nécessite un instrument dont il faut prévoir les réparations et le remplacement, notamment celui des jeux de chiffres. Seul un responsable utilise la pince, il s'ensuit que pour effectuer l'opération — relativement longue — il faut prévoir le déplacement du spécialiste ou celui des animaux à marquer. Au contraire, dans les systèmes anciens le propriétaire, à l'aide d'une paire de ciseaux, marquait lui-même ses jeunes bêtes, à ses moments perdus.

(1) Détail du calcul :

$$2(3 \times 2 \times 6 \times 6 + 1)^2 - 1$$

La marque, imprégnée d'encre de Chine, est noire : elle n'apparaît pas sur les oreilles noires et mal sur les oreilles rouges pourtant fréquentes. Dans ce cas il faut éclairer les oreilles à la lampe, regarder par transparence et deviner le numéro... Enfin, après le 999^e propriétaire, il faudra changer l'instrument.

Force nous est de constater une régression dans la technique du marquage, tant sur le plan pratique que dans son originalité de conception.

*
**

Un renouveau économique peut faire de la Brière une énorme productrice de « canards de chair » et d'Ouessant une source appréciée « d'agneaux de prés salés ». Si du stade artisanal la production passe à l'échelle industrielle, les marques actuelles pourront alors être utilisées de façon plus systématique.

Hors de ces régions, la technique pourrait être généralisée. En effet, si l'utilisation des marques à l'échelle familiale risque de devenir vite périmée, on peut prévoir son emploi dans tout système d'élevage à caractère coopératif ou communautaire.

Les marques peuvent encore être d'un emploi individuel pour l'animal. Par exemple, pour réaliser une sélection effective du cheptel, on peut concevoir le marquage particulier de chaque mâle reproducteur.

Toutes ces suggestions nous montrent que le marquage est une méthode d'avenir qui s'intensifiera à mesure que l'élevage des animaux domestiques deviendra de plus en plus technique, de plus en plus scientifique. Dans cette optique, les méthodes ancestrales qui ont fait leurs preuves ne sont pas à négliger et devraient être mieux connues des économistes, généticiens et biologistes.